

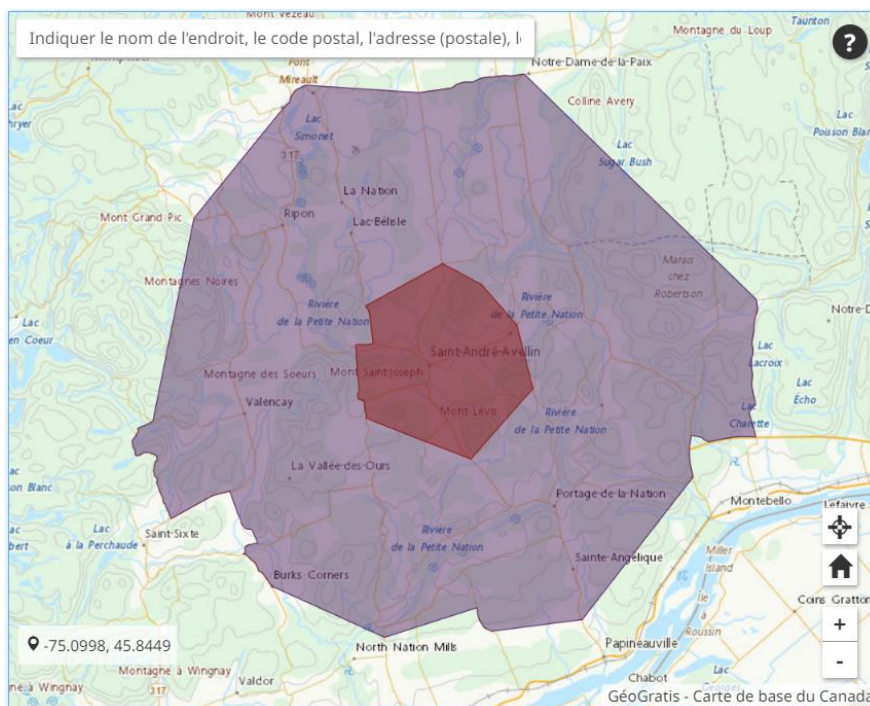
Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Le cas suspect d'influenza aviaire dans la région de Saint-André-Avellin

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a émis une nouvelle zone de contrôle primaire (ZCP-229) autour du dernier cas déclaré d'influenza aviaire situé à Saint-André-Avellin, dans un troupeau commercial de poulet à chair.



L'EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire dans cette région.



Nous rappelons que toute activité aux fermes avicoles dans cette ZCP doit se faire sous permis émis par l'ACIA. Veuillez consulter la section des permis sur le site internet de l'ACIA au [lien suivant](#).

En plus des mesures de biosécurité exigées par l'ACIA avec l'émission des permis, l'EQCMA recommande aux producteurs dans la ZCP de maintenir l'application des mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ce protocole peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Voici le bilan à jour des zones de contrôle autour des cas d'influenza aviaire au Québec :

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP49	15 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	ACIA-ZCP-216 ZS à partir du 23 décembre
IP50	20 novembre 2023	St-Paul-d'Abbotsford	Commercial	ACIA-ZCP-216 ZS à partir du 23 décembre
IP51	5 décembre 2023	St-Pie	Commercial	ACIA-ZCP-225
IP52	3 janvier 2024	Saint-André-Avellin	Commercial	ACIA-ZCP-229

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).